

# Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes

Mardi 28 novembre 2023

Le mardi 28 novembre deux mille vingt-trois, le conseil municipal des Jeunes s'est réuni en session ordinaire à 17h30.

**Etaient présents :**

			Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Elu	Leo	AMORES	X		
Elue	Sirine	DIAFAT		X	
Elue	Lucie	GAUDOT	X		
Elue	Assia	HEDDAJI		X	
Elu	Esteban	LOPEZ	X		
Elu	Ayrton	MEDINA	X		
Elu	Julio	PEIXOTO		X	
Elue	Clara	RESSAIRE	X		
Elu	Mathieu	YVRARD	X		
Suppléante	Layana	BOUSNINA	X		
Suppléante	Lilou	FRANCIOLI		X	
Suppléant	Hugo	VAN VOORTHUYSEN	X		
Suppléant	Melih	YESILDAL	X		

**Animatrice** : Clémence SALAGNON

**Invité** : Gaël GONCALVES (Agent territorial, responsable du service enfance-jeunesse)

## **1. Installation et ordre du jour**

Les jeunes conseillers ont été accueillis à la Mairie de la commune par l'animatrice.

L'**ordre du jour** leur a été présenté :

- \* Retour des devis concernant l'équipement sportif réalisés par M. GONCALVES
- \* Budget 2023
- \* Photo individuelle des élus

## **2. Devis équipement sportif**

Mr GONCALVES est venu présenter les différents devis obtenus à la suite des votes réalisés par les jeunes élus. Il nous fait part que sur 10 entreprises contactées pour ce projet, seulement trois ont pris le temps de répondre et de réaliser un devis. Nous les avons donc étudiés chacun notre tour dans les moindres détails en répondant à certaines préoccupations citoyennes :

- A qui s'adresse le matériel proposé (sportif débutant, occasionnel, expérimenté, personnes à mobilité réduite, enfants) ?
- Combien de personnes peuvent utiliser simultanément les équipements ?
- A combien est estimé le devis, qu'est-ce qu'il prend en compte (matériel, pose, barrière, revêtement au sol) ?

Le 1<sup>er</sup> devis de « Comat et Valco », d'un montant de 9 273 euros TTC, concerne 5 équipements dont 1 offert à destination de 9 personnes simultanément ; Ce devis ne comporte pas la pose des équipements. Les matériaux sont en acier et sont accessibles pour les débutants et personnes vieillissantes. A ce devis s'ajoute le revêtement au sol de dalles amortissantes d'un montant de 9 293.70 euros qui ne prends pas en compte la pose.

Le 2<sup>ème</sup> devis « Comat et Valco », d'un montant de 11 574,60 euros TTC, concerne 5 équipements, dont 1 équipement supporte une réduction de 50%, à destination de 11 personnes simultanément ; la pose n'est pas incluse. Les matériaux sont en acier et sont accessibles aux personnes handicapées. A ce devis s'ajoute le revêtement au sol de dalles amortissantes d'un montant de 9 682.20 euros qui ne prends pas en compte la pose.

Le 1<sup>er</sup> devis de « Direct Collectivités », d'un montant de 3 292.80 euros TTC, concerne 4 équipements à destination de 9 personnes simultanément. Les matériaux sont en bois et correspondent plus à un parcours de santé. L'accessibilité se limitent donc à des personnes d'une certaine conditions physique. La pose n'est pas incluse et aucun devis n'a été fourni pour le revêtement du sol.

Le 2<sup>ème</sup> devis de « Direct Collectivités », d'un montant 3 972 euros TTC, concerne 4 équipements à destination de 6 personnes simultanément. Les matériaux sont en acier et sont accessibles aux débutants et personnes vieillissantes. La pose n'est pas incluse dans ce devis tout comme le revêtement au sol.

Le devis Airfit qui nous ai proposé cours sur 3 ans. En effet, afin de répondre à la problématique budgétaire du coût d'une telle infrastructure, le professionnel nous propose une acquisition de matériel sur plusieurs années.

1ère année (N) : 42 906 euros TTC incluant tous l'aménagement au sol (pose + revêtement) ainsi qu'un banc, un vestiaire pour déposer les sacs sans qu'ils ne se salissent ou soit mouillés, ainsi qu'un panneau d'information d'utilisation du matériel et une application mobile avec des tutoriels d'exercices. Les équipements sont en acier et accessible aux personnes ayant une bonne condition physique toutefois certains peuvent s'utiliser aussi pour des personnes vieillissantes ; 12 personnes peuvent les utiliser simultanément.

2<sup>ème</sup> année (N+1) : 27 410 euros HORS TAXES incluant les équipements et leurs poses ainsi que le revêtement au sol. Les équipements sont en acier et accessibles pour partie à des personnes vieillissantes ; 7 personnes peuvent utiliser simultanément ce nouveau matériel.

3<sup>ème</sup> année (N+3) : 42 206 euros HORS TAXES incluant un module Arena ainsi que la pose et le revêtement au sol.

Les devis vont donc maintenant être proposés aux élus adultes de la municipalité avec les différentes observations recueillies afin qu'ils puissent réfléchir avec de nombreux éléments sur la question de l'installation d'équipements sportifs.

### **3. Budget 2023**

M. GONCALVES nous annonce qu'il reste le budget du CMJ de l'année 2023 qui n'a pas été utilisé. Il ne peut pas être utilisé pour les équipements sportifs car pour l'instant rien n'a été voté. Mr GONCALVES leur présente donc le précédent projet du CMJ (l'achat de mobil VTT) et leurs suggère de voter à mains levées afin de savoir qui souhaiterait prolonger ce projet et compléter le mobilier déjà acheté.

6 élus ont voté pour

2 contre

1 abstention

Le projet de compléter l'équipement de VTT est donc retenu.

#### **4. Photo individuelle**

L'ensemble des élus n'avaient pas été pris en photo individuellement afin d'apparaître sur le bulletin municipal.

**La séance s'est conclue à 19h30.**